

## EDITORIAL

L'ère pendant laquelle l'exploitation minière était perçue comme une activité de rente par les pays africains tire à sa fin avec l'appel de la plupart d'entre eux à transformer l'exploitation minière en une activité élargie de croissance et de développement qui est une composante clé d'une économie diversifiée dynamique et en voie d'industrialisation. Dans la période qui a précédé aux indépendances, les pays africains riches en ressources minières en tant que entités colonisées n'avaient aucun contrôle sur l'exploration de leurs minerais par les colonisateurs tels que la Grande Bretagne dans les cas du Ghana, de la Zambie et du Zimbabwe, et la Belgique dans le cas de la République Démocratique du Congo. En fait, les minerais de ces pays étaient pillés par les maîtres coloniaux qui se souciaient peu de les utiliser pour développer ces pays. Immédiatement après les indépendances, la plupart des pays africains, en réaction aux siècles de « pillage » par les maîtres coloniaux ont décidé de nationaliser leurs opérations minières. Malheureusement, étant donné qu'ils ne disposaient pas du savoir-faire, de la technologie et des capitaux entre autre pour maintenir les mines en activité et en raison des machinations des maîtres coloniaux, ils n'ont pas pu assurer la durabilité des opérations minières. Des les années 80, la plupart des mines s'étaient effondrées et ce phénomène a coïncidé avec les difficultés économiques dans lesquelles la majorité des pays africains se retrouvaient. D'où l'intervention des institutions de Bretton Woods, la Banque mondiale et le Fonds Monétaire International, qui étaient devenus les gouverneurs économiques des pays africains et en l'occurrence les auteurs des régimes miniers très libéraux qui offraient les mines sur un plateau d'argent aux maîtres coloniaux représentés par les conglomerats multinationaux d'exploitation minière comme AngloGold Ashanti. Ces régimes impliquaient plus ou moins le retour à l'ère coloniale pendant laquelle les sociétés minières avaient la carte blanche dans leurs activités et rapatriaient leurs profits sans heurts. Le résultat est que les pays africains dotés d'abondantes ressources minières tiraient à peine profit de l'exploitation de ces minerais par les sociétés multinationales. Pire encore, toutes les sociétés minières opéraient comme des enclaves et avaient peu de liens avec l'économie locale. Tout ce que les pays hôtes obtenaient au titre de leurs minerais était des redevances et des impôts dont les taux étaient faibles au nom d'attirer les investissements étrangers directs.

Par ailleurs, les sociétés ont bénéficié de l'essor des prix miniers alors que les pays africains n'ont vu aucun changement dans leurs recettes. C'est ce qui a poussé les pays comme la Zambie à introduire la taxe sur les profits exceptionnels (voir la page 11, le boom minier sans avantages) et la Tanzanie d'augmenter les taux de redevance, la Guinée à réviser son code minier, (Voir la page 7, Les réformes dans le secteur minier de la Guinée donne de l'espoir) et la République Démocratique du Congo à résilier quelques contrats miniers.

Le gouvernement ghanéen dans son budget national de 2012 a également indiqué l'augmentation des taux de redevance et l'introduction d'un impôt sur les bénéfices exceptionnels entre autres en vue d'engranger plus de revenus provenant du secteur minier (Voir page 15, Poursuivre les réformes nécessaires dans le secteur minier).

Ces efforts visant à redresser l'équilibre en matière de revenus miniers n'ont pas plus aux sociétés minières qui n'ont pas caché le fait qu'elles ne vont pas accepter cette mesure sans lutter. Certaines sociétés ont répondu par des menaces indirectes en qualifiant ces mesures de dissuasives et en disant qu'elles ne tiennent pas compte des accords existants.

Cependant, dans l'ensemble, la bonne nouvelle est que les pays africains ont reconnu depuis 2007 la nécessité de renverser la situation pour ce qui concerne les Codes Miniers en vigueur en Afrique. Grâce à la Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique, CENUA, qui a mis en place un Groupe International d'Etude pour examiner les régimes miniers en Afrique et la Vision Minière Africaine de l'Union Africaine, des mesures sont prises pour corriger les lacunes dans ces régimes.

Dans un rapport récent sur les Minerais et le Développement de l'Afrique, le Groupe International d'Etude a lancé un appel à examen total des régimes miniers en Afrique pour non seulement pour briser sa nature « d'enclave coloniale mais aussi pour le faire passer d'une activité primaire à une activité industrielle qui a des liens avec toute l'économie. (Voir la page 14, la politique minière doit être lié à la politique de développement.

La Vision Minière Africaine, par exemple, lance un appel à un secteur minier africain axé sur les connaissances qui jouerait un rôle de catalyseur pour la croissance et le développement global de l'Afrique et qui est intégré dans le cadre d'un marché commun africain. Le secteur minier doit également englober les liens en amont et en aval qui favorisent l'industrialisation, l'enrichissement, le développement des services et un partenariat mutuellement bénéfique entre l'Etat, le secteur privé et les communautés locales affectées par l'exploitation minière et d'autres acteurs. Le défi qui se pose est énorme étant donné que les intéressés qui bénéficient du statu quo ne vont pas accepter facilement ces changements. Il faudra lutter contre le régime commercial international et d'autres arrangements commerciaux favorables aux investisseurs étrangers grâce à l'OMC, aux accords bilatéraux et autres afin de libérer le secteur minier africain. Quelques gouvernements africains, qui s'intéressent plutôt à la recherche de rente au lieu de transformer le secteur minier en un secteur industriel avec des liens à travers l'économie, peuvent également s'engager en faveur des sociétés multinationales au détriment de leurs propres populations. Tout compte fait, il faudra reconnaître que malgré la richesse minière de l'Afrique, la pauvreté sévit sur le continent. D'autres facteurs peuvent être à l'origine de cette situation mais une simple analyse de coût-bénéfice par les groupes comme l'ISG et la Vision Minière Africaine suggère que « une exploitation, transparente, équitable et optimale des ressources minières peut entraîner la croissance durable et le développement socio économique en Afrique. L'Afrique peut y parvenir si elle dépend moins des sociétés étrangères multinationales dans le secteur minier et intègre ce secteur dans l'économie globale grâce à une approche d'industrialisation axée sur les ressources tout comme dans les pays nordiques. La mentalité d'enclave minière qui fait de l'Afrique un fournisseur de minéraux bruts doit être révolue.

## **Les réformes dans le secteur minier guinéen donnent de l'espoir**

Un nouveau code minier introduit en 2011 semble présager de l'espoir en raison des avantages que la Guinée peut tirer de ses vastes réserves minières, écrit Bonnie Campbell\*

Figurant parmi les pays africains les plus riches en ressources minières et dotée de l'une des plus vastes réserves de bauxite au monde (plus de 40 milliards de tonnes), plus de 20 milliards de tonnes de minerai de fer à haute teneur, (avec 40 à 70% de teneur en fer), des gisements d'or et de diamant et d'une quantité indéterminée d'uranium, la Guinée fait également partie des pays ayant un indice de développement très faible, 156<sup>e</sup> en 2010.

L'introduction d'un nouveau code minier adopté le 9 septembre 2011 est certainement une évolution salubre. Sa mise en œuvre et la probabilité que le secteur commence à contribuer à la résolution des problèmes énormes qui confrontent le pays dépendra notamment de la redéfinition des liens structurels hérités du passé qui lient les acteurs externes et les décideurs internes dans un processus qui au paravant manquait de transparence.

Le code de 2011 vient à l'issue d'un long processus y compris des soulèvements populaires marqués par des pertes de vie en 2007 et dirigés par les syndicats et les organisations de la société civile et qui ont paralysé les opérations de l'état et de l'économie. Comme le révèle l'annonce faite pour calmer la situation suivant laquelle les contrats miniers signés entre le gouvernement et les sociétés minières étrangères seront révisés, ces soulèvements peuvent être considérés comme une manifestation de la prise de conscience des populations au sujet des profondes difficultés qui caractérisent la gouvernance du secteur minier du pays.

Le code aborde la plupart des grandes faiblesses qui affligent le riche secteur minier du pays depuis des décennies. Il introduit des mesures clés pour encourager le développement des ressources du pays de manière à faire bénéficier le pays et ses populations ainsi que de fortes dispositions pour améliorer la transparence et la responsabilité dans ce secteur.

Pour ce qui concerne l'amélioration de l'impact du secteur minier sur l'économie guinéenne, l'Article 107 prévoit que l'usage des biens et services locaux soit privilégié ; l'article 108 stipule un système minimal de quota pour les pratiques de recrutement afin d'assurer le recrutement des Guinéens comme des cadres ou comme membres de la main d'œuvre en général. L'article 109 prévoit des programmes de formation au profit des entreprises locales et du personnel guinéen.

Compte tenu de l'héritage d'un secteur minier caractérisé par une tendance à privilégier l'exportation des minerais bruts, une inclusion très importante est l'article 139 qui invite les investisseurs à transformer les minerais sur le plan local et introduit une proposition d'incitation à cette fin. Le Chapitre 7 énonce des obligations claires et détaillées en matière d'évaluation de l'impact environnemental. Il s'agit notamment de l'obligation des sociétés de prendre en charge la responsabilité financière du déplacement et de la réinstallation des populations affectées.

### **Questions**

Bien qu'il soit difficile de ne pas reconnaître l'importance de ces mesures prévues dans le nouveau code, la question qui se pose est évidemment jusqu'à quel point les responsables du secteur seront en mesure

d'assurer le respect et l'application de ces mesures importantes. Cette question est étroitement liée à la redéfinition des relations asymétrique d'influence et de pouvoir qui sont à l'origine des modèles passés. Si sur papier, le nouveau code est en fait une avancée importante, le nouveau cadre législatif aboutira à peine à des changements s'il n'est pas appliqué de manière efficace.

Pour assurer que les sociétés minières et les responsables de la gestion du secteur rendent des comptes à la population guinéenne, il faudra un mécanisme de présentation des rapports, l'accès et la vérification des informations, l'adhérence aux mesures de transparence, et si nécessaire la capacité à apporter et à appliquer des mesures correctives. On peut donner plusieurs exemples pour démontrer que les dispositions du nouveau code cherchent à aborder explicitement ces objectifs.

Concernant la question de la divulgation par exemple, l'engagement à publier tous les contrats miniers est en fait un préalable pour assurer la transparence. Comme le note l'organisation « *Revenue Watch* », cela permettrait au gouvernement et à la population guinéenne d'analyser les impacts des contrats passés et si nécessaire réviser ceux qui ne rapportent pas des profits équitables à l'état. Par ailleurs, la transparence des contrats renforcera les motivations du gouvernement à rendre compte aux populations et à signer des contrats qui sont conformes à la loi, à générer des revenus substantiels et à protéger les droits des citoyens. Finalement, la transparence des contrats contribuera énormément à leur mise en œuvre. Lorsque les obligations de l'Etat et du secteur privé sont connues de tous, un public plus focalisé et plus large peut suivre la conformité et soutenir une administration efficace. Pour mettre en œuvre ces dispositions, le gouvernement doit créer un site internet lié au Ministère des Mines des copies de tous les accords.

#### Attention

D'autres mesures méritent de retenir l'attention. Les procédures d'octroi, de renouvellement, de cession et d'annulation des titres miniers sont clarifiées dans les dispositions des Articles 19 à 157. Ces dispositions réduisent clairement le risque des procédures arbitraires dans la signature des contrats: une caractéristique très courante dans le secteur de par le passé.

En dehors de l'exigence de signer un code de conduite dans lequel les sociétés s'engagent publiquement à ne pas s'adonner aux pratiques de corruption ou celles qui entravent la responsabilité, toutes les sociétés exerçant leurs activités en Guinée, et celles qui sont issues des pays qui n'ont pas adhéré à l'Initiative de la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE) sont tenues de suivre les principes et les processus de l'Initiative. Comme l'indique Revenue Watch: le plan de suivi de la corruption que chaque société doit développer en collaboration avec le gouvernement peut permettre de suivre l'engagement de prévenir la corruption. Les sociétés doivent demeurer vigilantes face aux actes de corruption par le personnel et les agents, signaler et prendre des mesures pour atténuer toute activité douteuse, coopérer avec le gouvernement de toute enquête sur les actes suspectés de corruption et prendre des mesures proactives telles que la formation du personnel en matière de lutte contre la pollution. Cela démontre également que le gouvernement reconnaît que la corruption a joué un rôle important mais malheureux dans la gestion du secteur et que la Guinée cherche à changer la culture de la conduite des affaires dans le secteur minier.

C'est dans ce contexte de la nécessité d'introduire des mesures radicales à même de redéfinir les pratiques passées que d'autres dispositions sont incluses dans le nouveau code revêt une importance capitale et l'objection qu'elles ont soulevées sont compréhensibles. Parmi les mesures importantes, qui signalent

une tentative de redéfinir les relations passées dans le secteur, figurent les dispositions visant à accroître la participation de l'état. L'article 150 du Chapitre IX prévoit que l'Etat peut acquérir une participation de 15% des actions des sociétés minières et la possibilité de se procurer une participation supplémentaire de 20% suivant les minerais.

### **Bonne conduite**

La participation au capital social peut être perçue comme un moyen important d'assurer la supervision de la mise en œuvre des codes de conduite, par exemple, ou des principes de l'ITIE auxquels les sociétés conviennent d'adhérer. C'est une condition potentiellement importante pour assurer que ceux qui sont en charge de la gestion du secteur seront en mesure de rendre compte à la population guinéenne.

La mise en œuvre de ces mesures et leurs implications à long terme dépendront évidemment de l'engagement politique du Gouvernement guinéen.

Cependant, la redéfinition des relations structurelles qui sont issues de la manière dont le secteur minier guinéen a été intégré dans les marchés est également importante. Pour ce qui concerne les réformes passées dans le secteur, à savoir le retrait de l'Etat de la propriété, la privatisation, la réduction des impôts et l'introduction de nouveaux cadres législatifs et fiscaux qui concédaient aux opérateurs privés une position privilégiée, ont contribué aux relations asymétriques existantes.

Par ailleurs, compte tenu de la nature externe du processus de réforme, l'Etat s'est également retrouvé dans une position fragile en ce qui concerne sa capacité à formuler des politiques et à négocier de manière à aboutir à des solutions contraignantes et si nécessaire introduire et imposer des mesures correctives en vue de réaliser les objectifs de développement à long terme. Il était devenu le lieu des processus politiques très dysfonctionnels et peu transparents qui étaient étroitement liés à la gestion du secteur minier. Concernant le rôle des réformes passées dans la rectification des pratiques passées, la nature des mesures de libéralisation et la manière dont elles étaient introduites semblent être assez compatibles avec la pérennisation des formes particulières des processus politiques internes.

Ce qui est encore plus frappant, c'est le fait que sur une période de 20 ans, ces réformes n'impliquaient aucune obligation minimale de rectifier l'opacité et le manque de transparence. Dans le contexte d'une discussion plus récente, les institutions financières multilatérales ont proposé des mesures pour améliorer la capacité administrative de l'Etat dans le secteur minier en Guinée surtout grâce aux recommandations de la Banque mondiale sur le renforcement des capacités institutionnelles et l'adoption d'un plan stratégique pour renforcer la gouvernance, la transparence, les infrastructures, la télécommunication, l'énergie et les routes, qui sont tous d'une importance capitale.

### **Capacité de l'Etat**

Ce qui est surprenant, c'est le manque de la reconnaissance de la nécessité de renforcer les capacités de développement de l'Etat en vue de transformer le secteur minier en une source de croissance durable pour le reste de l'économie. Il semble qu'il y a eu peu de tentative de répondre aux observations de la Commission pour l'Afrique qui reconnaît non seulement la légitimité de l'intervention de l'Etat mais aussi la nécessité de renforcer les capacités des états africains afin qu'ils assument leur rôle de développement : «les capacités institutionnelles faibles empêchent l'état de remplir ses fonctions de manière efficace, qu'il s'agisse de la planification, de la budgétisation, de la gestion de l'aide au

développement, la prestation des services ou le suivi et l'évaluation des progrès ». (Commission pour l'Afrique 2005, 128).

Bien que les discussions sur les moyens de réaliser le développement en encourageant des activités au niveau communautaire soient sans doute importantes, dans les documents de la Banque mondiale on met à peine l'accent sur le rôle que l'état doit assumer en vue de garantir un impact positif sur le développement social et économique sur le plan national. Le secteur minier continue d'être perçu non comme un catalyseur de la transformation structurelle en vue de réaliser l'intégration économique mais essentiellement comme une source de revenu fiscal.

De plus, la tendance de qualifier la nature éminemment politique des choix d'orientation et les termes suivant lesquels les négociations se déroulent de questions techniques ou de gestion, résumées par une interprétation étroite de la « gouvernance » n'a pas pu aborder des questions générales telles que les termes asymétriques en vertu desquels le secteur minier du pays a été historiquement intégré dans les marchés internationaux et la prolongation de « la politique de l'exploitation minière » en Guinée qui a favorisés les modèles passés.

## **Relations**

Parmi les questions critiques qui vont certainement déterminer la possibilité de la mise en œuvre du nouveau code et l'émergence des processus politiques plus transparents et responsables figurent la redéfinition des relations asymétriques qui ont caractérisées l'intégration du pays dans le marché international, son accès à une proportion plus équitable des revenus provenant de ses énormes ressources minières et l'assouplissement des contraintes financières dans lesquelles le pays se retrouve depuis plus de deux décennies. Dans la mesure où les institutions financières multilatérales, les agences de développement bilatérales continuent de favoriser des mesures qui permettent d'outrepasser l'état que ce soit dans le domaine du recouvrement des revenus ou de la définition des principes régissant les relations entre les communautés et les sociétés, ils courent le risque de contribuer à l'érosion de ce que l'on peut considérer comme les fonctions essentielles de développement de l'état. De telles réformes peuvent entraîner des retards dans la création des processus politiques qui permettent aux populations de tenir leurs leaders responsables et en conséquence la légitimité de l'état. Compte tenu de l'héritage du secteur minier guinéen, la transformation des modes de gouvernance passés passent par la mise au point des arrangements institutionnels et l'espace politique qui reflète des relations structurelles assez différentes de celles qui ont caractérisées le secteur dans le passé. Jusqu'à présent, le rôle que jouent les puissants acteurs externes impose des contraintes sévères dans le cadre des négociations des contrats plus équitables et de la mise en œuvre des règlements miniers. Depuis l'adoption du nouveau code, il y a des pressions intenses sur la Guinée pour qu'elle modifie les dispositions fiscales du code en faveur de l'industrie. Si cette modification se produit, cela impliquerait l'introduction des changements sans passer par le processus parlementaire récent qui donne de la légitimité à cette nouvelle législation.

En conséquence, le problème du manque de la capacité à appliquer les dispositions du nouveau code minier ne constitue pas tout simplement un défi technique de renforcement des capacités en ressource de gouvernance mais une question de renforcement des capacités politiques et institutionnelles et de la souveraineté de l'Etat. Si le caractère externe du processus de la réforme a des implications potentiellement négatives pour les processus démocratiques et la légitimité de

l'Etat, il soulève également la question de la responsabilité de l'état, qui est particulièrement très importante pour éviter les conflits. Ces tendances posent évidemment des problèmes de légitimité pour les activités des investisseurs étrangers. La nature des relations historiques et structurelles qui est le contexte de l'analyse des liens entre les questions de gouvernance, de responsabilité et du processus de réforme et l'orientation de l'espace politique mérite une attention particulière à ce tournant potentiel critique pour la Guinée.

*\*Bonnie Campbell, est conférencière à l'Université de Québec à Montréal et a mené beaucoup de recherche sur l'exploitation minière en Guinée.*

## **Boom minier sans avantages : les Réformes du Gouvernement du Front Patriotique vont-elles assurer un partage équitable ?**

La Zambie est l'un des pays africains qui n'ont pas pu bénéficier du boom dans le secteur minier  
\* Kabanda Chulu examine les raisons de cette incapacité à tirer le maximum de profit des gisements de cuivre du pays.

« La Zambie assiste à une croissance économique soutenue par le boom minier, la quelle croissance n'entraîne pas le développement. Je n'ai remarqué aucun changement fondamental, dans l'accès au logement, aux soins de santé et à l'éducation, ces services font toujours défaut » déclare le Prof John Lungu, conférencier à l'Université Copperbelt.

Ces sentiments et tant d'autres points de vue continuent depuis quelques temps d'alimenter les débats sur la nécessité d'une politique minière et fiscale qui permettrait au gouvernement de tirer assez de revenu du secteur minier pour développer et propulser d'autres secteurs économiques.

Mais l'appel à l'augmentation des impôts et à un partage équitable des profits du boom minier a été passé sous silence par le Gouvernement dirigé par Rupiah Banda qui ont insisté que les investisseurs vont fuir le pays si l'impôt sur les profits exceptionnels est réintroduit.

Historiquement, l'industrie minière a été l'épine dorsale de l'économie zambienne et continue de l'être de nos jours. C'est également le premier pourvoyeur de devise et représente environ 70% des recettes en devise mais le secteur minier contribue seulement 10% du Produit Interne Brut (PIB) et moins de 3% du régime fiscal du pays.

Cette contribution minime a soulevé des préoccupations parmi les différents acteurs qui estiment que le pays ne bénéficie pas de sa richesse minière.

A l'indépendance en 1964, l'industrie minière zambienne était contrôlée par le secteur privé jusque vers la fin des années 70, période pendant laquelle le gouvernement a nationalisé l'industrie et constitué une société (ZCCM) pour gérer les mines jusqu'en 2000 lorsque la privatisation était vantée comme le meilleur moyen de redynamiser l'industrie en déclin. Cependant, plus d'une décennie après la privatisation, le secteur minier semble toujours être dans un processus de consolidation au niveau des investisseurs d'une part, et en stagnation aux yeux de la population zambienne en raison des retombées, d'autre part.

Si la privatisation dans le secteur minier zambien était une évolution désirable en vue d'attirer de nouveaux investissements, l'absence de la réalisation des avantages promis aux miniers, leur famille est une question qui est à peine prise en compte par les décideurs zambiens.

### **Nouveaux accords**



Dans ce contexte, le gouvernement de Levy Mwanawasa a introduit en 2008 l'impôt sur les bénéfices exceptionnels et a suspendu les accords de développement qui prévoyaient des exonérations d'impôts pendant de longue période pour les sociétés minières.

Les accords de développement également ne pouvaient faire l'objet d'aucun amendement pendant des périodes allant de 15 à 20 ans, à compter de la date de leur signature et prévoyaient les conditions suivant lesquelles les mines ont été vendues.

Mais, au sommet de la crise financière mondiale en 2009, suite aux menaces des investisseurs, le gouvernement de Rupiah Banda a supprimé l'impôt sur les bénéfices exceptionnels, symbolisant ainsi la situation actuelle de l'approche « à genou » envers les puissants propriétaires des mines qui contrôlent actuellement l'économie zambienne.

Le hasard faisant bien les choses, le nouveau gouvernement du PF dirigé Par le Président Michael Sata a apporté de l'espoir dans l'esprit de nombreux Zambiens qui veulent voir l'industrie minière mettre en œuvre la responsabilité sociale des entreprises et des politiques de bien-être pareilles à celles de l'ancien conglomérat minière étatique, ZCCM, qui avait une approche paternaliste envers les communautés en fournissant des soins médicaux, des écoles et d'autres services.

Le manifeste du PF déclare que le parti passera en revue le cadre de politique minière afin de réaliser la stabilité dans le secteur. Le manifeste prévoit en outre qu'il mettra en place un centre de commercialisation des minéraux des mines artisanales.

Conformément au manifeste, le Président Sata a suspendu les exportations de métaux deux semaines après avoir assumé ses fonctions, en déclarant que toutes les exportations doivent être certifiées par la Banque Centrale de la Zambie en vue d'assurer la transparence. Cependant, les exportations ont repris sous l'ancien système pour permettre aux miniers de conclure des contrats à terme.

Et le Ministre des Mines, M. Wilbur Smuusa a dit que le gouvernement négociera des intérêts dans les sociétés minières et compte réviser le mécanisme de recouvrement des impôts en vue d'améliorer la transparence et maximiser les bénéfices pour le pays.

« Nous voulons augmenter notre participation à 35% (la participation actuelle du gouvernement est de 20% au maximum) dans tous les projets miniers mais cela dépendra de nos négociations avec les sociétés minières et la recherche d'une plus grande participation n'équivaut pas à une nationalisation car nous avons une fois choisi cette voie mais cela n'a pas marché pour nous » a déclaré Simuusa.

Depuis lors M. Simuusa a dissout le Comité d'octroi des licences minières, en l'accusant de corruption.

De même, le Ministre du Commerce et de l'Industrie, Robert Sichinga, a déclaré que le gouvernement compte créer une Bourse locale des métaux pour permettre au pays de vendre les métaux au sein du pays.

Actuellement, les métaux sont envoyés en Asie et en Europe où les prix sont fixés et ces métaux sont vendus.

« Nous devons promouvoir les idées qui nous permettent d'améliorer notre marché local des capitaux et des produits de base et par la suite mettre en place la Première Bourse Zambienne des Métaux liée aux marchés internationaux et créer ainsi des emplois et accroître la valorisation au sein du pays et le pays tirera meilleur profit des métaux transformés », déclare Sichinga.

Moins 5% du cuivre produit en Zambie est utilisé dans le pays par la société ZAMEFA pour fabriquer des fils de câble.

Quand on lui a demandé d'expliquer comment la Zambie compte se conformer à la Vision Minière Africaine que l'UA est en train de promouvoir, Simuusa a dit que le gouvernement était en train de réviser et de renforcer les politiques et les cadres juridiques en vue de faciliter la participation équitable des hommes d'affaires, des communautés et d'autres acteurs aux activités minières.

Il a ajouté que la loi sur l'exploitation minière contient une disposition en faveur des communautés mais l'ancien gouvernement n'a pas pu la mettre en œuvre pleinement.

« La Section 136 de la loi révisée de 2008 stipule que les redevances minières doivent être réparties entre le gouvernement et les acteurs à raison de 60% pour le gouvernement central, 20% pour les autorités locales et 20% pour le fonds fiduciaire communautaire mais cette répartition n'a pas été suivie par le gouvernement de MMD et pour ce qui concerne la lutte contre la pollution, toutes les sociétés qui sont à l'origine de toute forme de pollution doivent indemniser les victimes et assainir l'environnement », a dit Simuusa. « Voici donc quelques une des mesures que nous avons prises en vue de nous aligner sur les politiques de la vision de l'UA et nous espérons entreprendre d'autres réformes qui vont assurer que les populations bénéficient des ressources naturelles et des minerais en particulier.

L'UA en partenariat avec la Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique est en train de promouvoir la vision 2050 qui vise à assurer la transparence et la gestion efficace des revenus versés aux autorités gouvernementales.

La vision compte également mettre au point des mesures qui vont assurer que les pays africains exportateurs de minerai tirent le maximum de profit de l'accroissement des exportations et de l'essor des prix.

Mais est-ce que les réformes du gouvernement du PF peuvent garantir une répartition égale des profits miniers ?

Ce n'est pas encore certain, si les déclarations récentes sur le secteur minier vont assurer les avantages désirés par les populations. Lors de la présentation du budget 2012 le Ministre des Finances, Alexander Chikwanda n'a pas fait mention de la question des impôts sur les profits exceptionnels mais a tout simplement fait passer le taux de redevance de 3% à 6% et a réduit les droits d'exportation à 10% pour tous les minerais traités et semi traités en vue de créer des emplois et d'encourager la valorisation.

### **Excuse**

Dans des propos qui semblent être une excuse pour la non réintroduction de l'impôt sur les bénéfices exceptionnels, Simuusa a dit que le gouvernement avait besoin de temps pour consulter les acteurs.

« L'impôt sur les bénéfices exceptionnels fera l'objet de discussion et de dialogue, compte tenu du temps trop court qui était à notre disposition pour préparer le budget, nous n'avons pas pu le faire » a déclaré Simuusa qui était un défenseur ardent de cet impôt lorsqu'il était membre de l'opposition. Cependant, la plupart des mines ne sont pas contre la réintroduction de la taxe mais ils veulent être consultés au préalable et le gouvernement ajustera les taxes existantes pour les rendre plus efficaces en vue d'améliorer les avantages du secteur minier ».

Mais dans une communication intitulée « L'ancien Copperbelt et le Nouveau Copperbelt de Solwezi, le Professeur Lungu argumente que bien que le gouvernement apporte des réformes aux lois dans le secteur minier, il y a des préoccupations au sujet de la manière dont il va gérer les ressources supplémentaires.

« Quels seront les retombées pour le nouveau Copperbelt, en particulier pour la région de Solwezi où les Mines de Kansachi n'ont aucune obligation de fournir des services sociaux ? Le gouvernement doit-il s'arrêter à la réforme du régime fiscal ? Quel serait le sort des accords de développement ? a demandé le Professeur Lungu.

Il a fait comprendre que le développement de l'ancien Copperbelt était dirigé par des sociétés tournées vers le développement comme Anglo American Corporation (AAC) qui a obtenu des licences pour exploiter du cuivre dans toute la région.

« Ces sociétés avaient une perspective à long terme en matière d'exploitation du cuivre. Guidées par cette perspective, elles ont investi dans les secteurs économiques et les secteurs sociaux et dans l'éducation, les centres de santé, des hôpitaux, des centres de divertissement et des logements pour les miniers et elles fournissaient également des rations alimentaires et entretenaient les routes et les infrastructures d'eau dans les villes, » a dit le Professeur Lungu. « Elles assuraient la formation des miniers car elles étaient conscientes du fait que les personnes qualifiées étaient rares; elles ont transformé une zone de brousse en ville moderne et payaient des impôts à l'état. Les communautés avaient accès aux installations des mines telles que celles des sports – football, rugby, tennis et natation- mais ce qui se déroule actuellement, c'est que le pays

assiste à une croissance sans développement. Je n'ai remarqué aucun changement dans l'accès au logement, aux soins de santé et à l'éducation ; tous ces services font encore défaut ».

Néanmoins, les réformes visant la question de la fiscalité ne seront pas utiles compte tenu des lacunes de l'Office Zambienne des Recettes (ZRA) et la manière dont le gouvernement va utiliser les recettes minières est également importante.

## Chili

A la lumière de ce qui précède, le consultant en exploitation minière a lancé un défi au gouvernement de développer avec urgence pour l'industrie minière une stratégie qui permettrait d'utiliser les recettes provenant du cuivre pour propulser d'autres secteurs de l'économie.

« En 1976, sous la dictature militaire, le Chili a décidé qu'il devait devenir le premier producteur de cuivre et que les recettes minières devait propulser d'autres secteurs économiques afin d'améliorer la diversification et de réduire la dépendance du cuivre et même en cette période d'après la privatisation, les gouvernements successifs mettent en œuvre cette stratégie parce que les populations en bénéficient, » a déclaré Maambo.

« Mais la Zambie ne dispose pas de stratégie minière, et n'a donc pas d'objectifs pour bénéficier des mines et sans une stratégie fondée sur la confiance et le respect suivant laquelle le gouvernement et les investisseurs ne discutent pas des questions de faible imposition et des coûts élevés de production, la Zambie est en train de créer de l'anarchie, ce qui est dangereux. »

Il a fait comprendre que le Chili a développé une stratégie suivant laquelle les investisseurs qui viennent dans le pays suivent ce que la stratégie prévoit.

« Les cours actuels du cuivre sont inhabituels et ne font pas l'objet de prévisions et sont donc qualifiés d'exceptionnels et ce débat relatif à l'impôt sur les profits exceptionnels en cours dans le pays ne devrait pas avoir lieu car les prix exceptionnels sont déclenchés au delà des prévisions lorsqu'on note des prix élevés non prévus, par conséquent, le Chili a développé une stratégie suivant laquelle les investisseurs paient automatiquement ces impôts. Cela fait partie du programme d'investissement et non pas une réaction à la pression politique » a ajouté Maambo.

Et le conférencier Davidson Chilipamushi de CBU a dit que les avantages limités du secteur minier peut engendrer un mécontentement contre le gouvernement parmi les populations vivant dans les régions de Copperbelt et du Nord Est.

Il a déclaré que la réticence de l'ancien gouvernement à réintroduire l'impôt sur les profits exceptionnels sur l'exploitation minière a reconfirmé la perception des populations que l'état protège les investisseurs étrangers.

## Niveau de Vie

« Les mines doivent prendre au sérieux leur responsabilité sociale et faire quelque chose pour relever le niveau de vie des populations. Des initiatives telles que la sponsoring du championnat ouvert de golf dans la région Nchanga est élitiste et les populations locales n'en bénéficient pas » a dit Chilipamushi. « Les avantages ne sont pas évidentes puisqu'on note un taux de chômage élevé, l'usage des employés occasionnels, le manque de transfert des aptitudes lorsque les mines embauchent une main d'œuvre étrangère et, en général, il y a du désespoir dans l'esprit des populations résidant dans ces régions, ce qui peut susciter l'indignation politique envers le gouvernement. »

Malgré les milliards de dollars investis dans les mines, il y a très peu de signes de développement favorable aux pauvres qu'une telle croissance a le potentiel d'entraîner. Les investisseurs miniers tirent d'énormes profits et vivent dans le luxe alors que la majorité des populations des régions de Copperbelt et des Provinces du Nord-est croupit dans la pauvreté.

Avec des rapports constants sur l'incapacité de tenir les sociétés minières responsables, il est certain que la Zambie doit réviser sa politique minière. Dès que cette révision sera faite, les Zambiens peuvent espérer bénéficier de l'exploitation minière contrairement à la situation actuelle dans laquelle le gouvernement et le ZRA ne sont pas au courant de la quantité exacte de cuivre exportée.

*\*Kabanda Chulu est un journaliste zambien et est de retour à Lusaka.*